

Conformément au Règlement (CE) N°453/2010

## 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE

### 1.1. Identificateur de produit

Désignation commerciale : **BioMat - NBF2 112 COMPOUND**

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisations identifiées pertinentes

Branche industrielle : Industrie des polymères. Pour la transformation en tant que matière première pour la fabrication d'articles ou de biens.

Type d'utilisation : Les utilisations industrielles ne sont pas limitées par la Réglementation REACH.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Automotive Performance Materials APM  
AFT Plasturgie  
Rue des Prés Potets  
F-21121 Fontaine les Dijon

Téléphone : +33 (0) 3 80 53 34 01  
Fax : +33 (0) 3 80 53 31 30  
Adresse E-mail : contact@apm-planet.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Centre anti-poisons français : ORFILA  
+33 (0) 1 45 42 59 59

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

**Classification selon le Règlement CLP (Règlement (CE) N° 1272/2008 et amendements suivants)**

Le produit n'est pas classé et étiqueté conformément aux règlements (GHS, REACH et CLP) en vigueur.

## 2.2. Éléments d'étiquetage

### Étiquetage conforme au Règlement CLP (Règlement (CE) N° 1272/2008 et amendements suivants)

Le produit n'est pas classé dangereux selon les critères de la CE.

## 2.3. Autres dangers

### Effets possibles sur la santé :

Le contact avec le produit manipulé à chaud peut causer des brûlures graves.

### Dangers physico-chimiques :

Combustible si le produit est exposé à des flammes.

Aucun (e) à notre connaissance

## 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Composant	N° CAS	Quantité	Classification Règlement N°1272/2008 (CE)
Polyester Aliphatique	25777-14-14	≥70%	Non classé
Fibres naturelles*		≤30%	*Non classé cf ATEX car totalement enrobées.

## 4. PREMIERS SECOURS

### 4.1. Description des premiers secours

Inhalation :

En cas d'exposition aux aérosols, fumées et vapeurs du produit chauffé ou brûlé : amener la personne à l'air libre ; si des effets se manifestent consulter un médecin.

**Contact avec la peau :**

En cas d'exposition à des projections de produits chauds : ne pas appliquer de glace mais plutôt refroidir immédiatement les parties brûlées à l'aide d'eau courante et à température ambiante par immersion ou aspersion en continu.

Ne pas tenter d'enlever le produit en fusion sur la peau. Un tel geste pourrait entraîner de graves lésions cutanées.

En cas de brûlure grave, demander immédiatement des soins médicaux.

**Contact avec les yeux :**

En cas d'exposition à des projections de produits chauds : ne pas appliquer de glace mais plutôt rincer abondamment les yeux avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Après une ou deux minutes, vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever et continuer à rincer encore plusieurs minutes.

Si des effets apparaissent, consulter un médecin, de préférence un ophtalmologiste.

Le produit n'est pas acide.

**Ingestion :**

L'ingestion durant la manipulation est peu vraisemblable.

Ne pas faire vomir à moins d'indications contraires du personnel médical.

**4.2. Principaux symptômes et effets aigus et différés**

**Symptôme :**

Aucun symptôme connu à ce jour.

**Dangers :**

Aucun danger connu à ce jour.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

**Prescription :**

Cf consignes 4.1 en lien avec la prise en charge des brûlures thermiques.

**5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

**Classe d'inflammabilité :**

B : feux de matériaux solides, principalement organique, qui brûle avec incandescence

**5.1. Moyens d'extinction appropriés :**

Tous moyens d'extinctions : classe A, B et C.

Brouillard ou jet d'eau pulvérisée.  
Mousse.  
Extincteurs à poudre chimique.  
Extincteurs à dioxyde de carbone.

## 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucun danger connu à ce jour.

## 5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

# 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

## 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Matière chaude** : Porter un équipement individuel de protection approprié.

**Matière non transformée** : aucun équipement nécessaire.

## 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter à l'égout, dans les cours d'eau et dans la terre.

## 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

### Sur le sol :

Les granulés répandus sur le sol représentent un risque de glissade sur les surfaces lisses.

Récupérer par balayage ou aspiration le produit répandu ; le placer dans un conteneur pour en faciliter l'évacuation.

Éliminer selon les règlements locaux ou nationaux.

### Dans l'eau :

Le produit immergé coule.

Si le produit s'est répandu dans un cours d'eau ou un assainissement, avertir les autorités de la présence éventuelles dans l'eau (effet de décantation).

## 6.4. Référence à d'autres sections

Informations concernant la manipulation en toute sécurité : voir section 7.

Informations concernant les équipements individuels de protection : voir section 8.

Informations concernant l'élimination : voir section 13.

# 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

## 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

### Précautions lors de la manipulation :

Veiller à l'intégrité de l'emballage avant toute manipulation.  
Les granulés répandus sur le sol représentent un risque de glissade sur les surfaces lisses.  
Veiller à une bonne ventilation du poste de travail.

### Mesures d'hygiène :

Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.  
Ne pas manger, boire, fumer sur le lieu de travail.

### Prévention des incendies et des explosions :

Observer les règles générales de protection contre le feu.  
Eviter la présence de tout combustible et source d'ignition.

**Classe de feu (RFA) :** B

## 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Ne pas exposer à l'humidité.  
Stocker à température ambiante et à pression atmosphérique dans l'emballage d'origine (sacs en plastique ou en carton) ou dans des silos construits en matériaux adéquats (aluminium, acier inoxydable,...).  
Ne pas entreposer avec des matières facilement inflammables.  
Stocker loin des sources de chaleur.

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour des informations complémentaires sur ce produit, consulter la fiche technique.

## 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Contrôles techniques appropriés

A manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielles et aux consignes de sécurité. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée.

## Équipement de protection individuelle

### Protection des yeux : Projections de matières en fusion

Porter des lunettes de sécurité ou un écran facial de protection.

Utiliser un équipement de protection des yeux, testé et approuvé selon les normes gouvernementales en vigueur, telles que EN 166.



### Protection de la peau :

Des gants de protection chimique : non requis.

Utiliser des gants isolants pour protection thermique (EN 407), si nécessaire.

### Protection respiratoire : non requis

S'il existe un risque combiné de surexposition aux poussières, aux vapeurs ou aux fumées, avec d'autre(s) produit(s), pendant le procédé de transformation, il est conseillé d'installer un système d'aspiration locale au-dessus de l'équipement de transformation (par ex. une hotte aspirante).



### Autres protection individuelle :

Chaussures de sécurité antidérapantes dans les locaux où les fuites ou dispersions accidentelles du produit peuvent se produire. Ramener immédiatement tout déversement.



### Contrôle de l'exposition de l'environnement :

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les produits physiques et chimiques essentielles

#### Aspect

<b>État physique</b>	granulés
<b>Couleur</b>	caramel
<b>Odeur</b>	légère odeur boisé
<b>Seuil olfactif</b>	donnée non disponible
<b>pH</b>	6-7
<b>Point de fusion</b>	90 à 120 °C
<b>Point d'ébullition</b>	donnée non disponible
<b>Point d'éclair</b>	donnée non disponible
<b>Température d'auto-inflammation</b>	>300 °C
<b>Limite d'explosivité</b>	Non concerné
<b>Taux d'évaporation</b>	non concerné
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Non
<b>Limites d'inflammabilité dans l'air</b>	non concerné
<b>Pression de vapeur</b>	non concerné
<b>Densité de vapeur</b>	non concerné
<b>Masse volumique à 20 °C</b>	1,20-1,30 g/cm <sup>3</sup>
<b>Masse volumique apparente à 20 °C</b>	0,4-0,5 g/cm <sup>3</sup>
<b>Solubilité dans l'eau</b>	Insoluble dans l'eau
<b>Viscosité</b>	non concerné

## 9.2. Autres informations

Pas d'information disponible.

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable aux conditions usuelles de stockage, de manipulation et d'emploi.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.4. Conditions à éviter

Éviter la proximité de flammes ou étincelles. Il est recommandée de ne pas chauffer à une température supérieure à 300 °C.

Conserver le produit à l'abri de l'humidité.

Sécher le produit avant transformation.

### 10.5. Matières incompatibles

Aucune incompatibilité connue.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

La combustion complète en présence d'excès d'air génère du dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) et de la vapeur d'eau.  
Les produits de décomposition (T>250 °C) peuvent comprendre des quantités infimes d'aldéhydes et de cétones.

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

##### **Ingestion :**

Compte tenu de sa composition, le produit n'est pas considéré comme nocif ni toxique.

##### **Inhalation :**

Chauffé à plus de 250 °C, conditions en dehors de celles préconisées, le produit peut dégager des vapeurs et des fumées irritantes pour les voies respiratoires et provoquer une toux.

##### **Contact avec la peau :**

Compte tenu de sa composition, le produit n'est pas irritant.  
Le contact avec le produit chaud peut provoquer des brûlures graves.

##### **Contact avec les yeux :**

Compte tenu de sa composition, le produit n'est pas irritant.  
La projection de gouttes fondues provoque une brûlure des tissus oculaires.

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### 12.1. Toxicité

#### **Informations relatives au produit lui-même :**

**Toxicité sur poissons :** non déterminé

**Toxicité sur daphnies :** non déterminé

**Toxicité sur algues :** non déterminé

**Toxicité sur bactéries :** non déterminé

Aucune toxicité aiguë prévue, mais le produit sous forme de pastilles ou de granulés peut provoquer des effets nocifs sur le plan mécanique s'il est ingéré par les oiseaux ou la faune aquatique.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

#### **Informations relatives au produit lui-même :**

**Biodégradabilité :** absence de données.



Ce solide polymérique insoluble dans l'eau devrait être inerte dans l'environnement. Une exposition à la lumière du soleil peut provoquer une photodégradation de surface.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

**Informations relatives au produit lui-même :**

**Bioaccumulation :** Ne montre pas de bioaccumulation.

Aucune bioconcentration n'est envisagée du fait du poids moléculaire (PM) relativement élevé du produit (PM supérieur à 1000).

### 12.4. Mobilité dans le sol

**Informations relatives au produit lui-même :**

**Comportement dans les compartiments de l'environnement :**

Aucune donnée connue

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

**Informations relatives au produit lui-même :**

**Donnée non disponible.**

Ce mélange n'a pas été évalué pour la résistance, la bioaccumulation et la toxicité (PBT). Non requis.

### 12.6. Autres effets néfastes

**Informations relatives au produit lui-même :**

**Informations écotoxicologiques complémentaires**

Le produit est insoluble dans l'eau.

Toxicité pour les poissons et les bactéries : nulle.

Oiseaux ou la faune aquatique : risque d'obstruction par ingestion.

Peut être séparé mécaniquement dans les stations d'épuration par drainage, curage. L'écotoxicité du produit n'a pas été évaluée. Les informations sont celles obtenues à partir de produits ayant une structure ou une composition similaire.

## SECTION 13: CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Produit :**

Classé non dangereux.

Compte tenu des directives techniques y afférentes et après accord avec la société

d'enlèvement et les autorités compétentes, le produit peut être enfoui ou incinéré.

Recyclage du produit à privilégier.

**Emballage non nettoyé :**

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le

produit.

**SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

**Section 14.1. à 14.5.**

**ADR** Marchandise non dangereuse

**ADN** Marchandise non dangereuse

**RID** Marchandise non dangereuse

**IATA** Marchandise non dangereuse

**IMDG** Marchandise non dangereuse

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Voir les sections 6 à 8 de cette fiche de données de sécurité.

**14.7 Transport en vrac conformément à l'Annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC (International Bulk Chemicals Code)**

Aucun transport en vrac conformément au recueil IBC.

**SECTION 15: INFORMATIONS REGLEMENTAIRES**

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement.**

**Inventaire européen des produits chimiques commercialisés (EINECS)**

Ce produit est un polymère selon la définition de la Directive 92/32/CEE (7<sup>ème</sup> modification de la directive 67/548/CEE) et toutes les matières de départ et additifs sont répertoriés dans l'inventaire européen des substances chimiques existantes commercialisées (EINECS) ou sont en conformité avec les exigences de l'inventaire européen.

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

La substance ne répond pas aux critères de classification pour la santé humaine ou l'environnement ainsi que PBT ou vPvB, de sorte qu'aucune évaluation de l'exposition ou caractérisation des risques n'est requise. Pour les tâches ou l'intervention des travailleurs est nécessaire, la substance peut être manipulée selon les procédures de bonne hygiène industrielle et de sécurité.

## SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

### Légende

<b>ADN</b>	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
<b>ADR</b>	Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par voies routières
<b>CAS</b>	Chemical Abstracts Service.
<b>EINECS</b>	Inventaire européen des substances chimiques existantes commercialisées
<b>IATA</b>	Association International du Transport Aérien
<b>IBC</b>	International Bulk Chemicals Code
<b>IMDG</b>	Code Maritime International des Marchandises Dangereuses
<b>PBT</b>	Persistantes, Bioaccumulables, Toxiques
<b>REACH</b>	Enregistrement, Evaluation, Autorisation et Restriction des Substances Chimiques
<b>RID</b>	Règlement International de Transport Ferroviaire des Substances

Dangereuses

**VPvB**

très Persistante et très Bioaccumulable

### Conseil relatifs à la formation

L'utilisation de ce produit demande une formation spécifique. Le travailleur doit recevoir toutes les indications nécessaires à la manipulation en toute sécurité du produit (protections individuelles et règles de bonne pratique).

---

Ces informations correspondent à l'état actuel de nos connaissances et ont pour objet d'apporter une description générale de nos produits et de leurs applications possibles. APM n'accorde aucune garantie, expresse ou implicite, quant à l'exactitude, l'adéquation, la quantité ou l'absence de défaut et n'assume aucune responsabilité qui serait en relation avec l'utilisation des informations fournies. Chaque utilisateur des produits concernés est responsable de l'adéquation entre les produits de la société APM et l'application qu'il entend en effectuer. Aucun élément intégré dans ces informations n'a vocation à écarter les conditions générales de vente de la société APM qui trouvent toujours application, sauf accord écrit contraire. Tous droits de propriété intellectuelle et industrielle doivent bien évidemment être respectés. Eu égard à des changements possibles dans nos produits, ou à des modifications des réglementations et lois nationales et internationales, les paramètres de nos produits peuvent être modifiés. Les Fiches de Données de Sécurité qui rappellent les instructions essentielles relatives aux produits concernés, notamment en matière de sécurité, et qui doivent être respectées avant toute manipulation ou stockage des produits APM, sont remises avec les produits et sont également disponibles sur demande. Il appartient à l'utilisateur de procéder à un nouvel examen de la Fiche de Données de Sécurité applicable, avant la manipulation et le stockage de chaque produit. Pour toute information complémentaire, l'utilisateur est invité à contacter APM.